

Avis d'ouverture de l'enquête publique relative à la révision du Règlement Local de Publicité de la commune du Luc en Provence

Une enquête publique sur le projet de révision du Règlement Local de Publicité de la commune du Luc en Provence se déroulera, du lundi 20 octobre 2025 à 8h30 au mardi 4 novembre 2025 à 17h, au siège de la commune : Hôtel de Ville, 1 Place de la Liberté à Le Luc en Provence.

C'est l'occasion pour chaque usager du territoire de consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête publique avec ou sans la présence du commissaire enquêteur ou le cas échéant de les adresser à son attention par courrier postal au siège de la commune du Luc en Provence ou courrier électronique à rlp@mairie-leluc.fr.

L'ensemble des pièces du dossier d'enquête publique du projet de révision du RLP est consultable :

- en version informatique sur le site internet de la collectivité à l'adresse suivante : <https://www.mairie-leluc.com/reglement-local-de-publicite/> ;
- en version papier au siège de la commune du Luc en Provence, Hôtel de Ville du Luc en Provence, 1 Place de la Liberté, 83340 Le Luc en Provence, aux jours et heures habituels d'ouverture au public :
 - les lundi, mardi, mercredi et jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 ;
 - le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 ;
 - le samedi de 8h30 à 12h30.

Toute information peut être demandée auprès de la Direction de l'Urbanisme, Hôtel de Ville du Luc en Provence, 1 Place de la Liberté, 83340 Le Luc en Provence, ainsi qu'au numéro de téléphone suivant : 04.94.50.01.06 et à l'adresse mail : rlp@mairie-leluc.fr.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations lors des permanences qu'il tiendra à l'Hôtel de Ville du Luc en Provence aux jours et heures suivants :

- le lundi 20 octobre 2025 de 9h30 à 12h30 ;
- le mercredi 29 octobre 2025 de 10h00 à 12h00 et de 13h00 à 15h00 ;
- le mardi 4 novembre 2025 de 14h30 à 17h00.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur le registre papier d'enquête publique établi sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, mis à sa disposition aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
- par voie postale en adressant un courrier à Monsieur le commissaire enquêteur au siège de l'enquête publique à : Hôtel de Ville du Luc en Provence, 1 Place de la Liberté, 83340 Le Luc en Provence ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : rlp@mairie-leluc.fr.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront transmis à Monsieur le Maire de la commune du Luc en Provence dans le délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête et tenus à la disposition du public en Mairie du Luc en Provence, aux heures et jours d'ouverture habituels et sur le site internet de la commune (<https://www.mairie-luc.com/>), pendant un an.

Le projet de révision du RLP, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur - sous réserve que l'économie générale du RLP ne soit pas remise en cause - est soumis pour approbation au Conseil Municipal à la majorité des suffrages exprimés.

Le RLP, une fois approuvé, sera annexé au Plan Local d'Urbanisme de la commune du Luc en Provence.